



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 29283

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur le déséquilibre entre le nord et le sud de l'île de la Réunion eu égard au coût de l'acte médical. En effet, alors que le centre hospitalier de Saint-Denis enregistre un point ISA d'une valeur de 14,04 francs, celui de centre hospitalier Sud Réunion n'atteint qu'une valeur de 12,84 francs, ce qui multipliée par son activité de 50 millions d'unités d'actes, pénalise ce dernier d'une somme de l'ordre de 60 millions de francs à activité proportionnelle. A cela s'ajoutent les 30 % de surcoût liés aux charges spécifiques qui pèsent sur les établissements situés dans les départements d'outre-mer, ce qui ramène le coût de l'unité d'acte médical du centre hospitalier Sud Réunion aux alentours de 9 francs. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre afin de mettre fin à cette inégalité de traitement entre les hôpitaux publics de l'île de sorte que le centre hospitalier Sud Réunion dispose des moyens correspondant au niveau d'activité qu'il développe.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29283

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1999, page 2613